



Province de Québec

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

ÉCOLE DE LA NOUVELLE-CADIE

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement de l'école de la Nouvelle-Cadie tenue le mercredi 19 février 2025 à 18 h 30, au local 216.

Sont présents mesdames, membres du conseil d'établissement :

Représentants des parents :

Marielle Bolduc
Stéphanie Godbout
Marie-Pier Nadeau
Isabelle Perron

Représentants du personnel enseignant :

Nancy Campbell
Lucie Dion
Sonia Roy

Membre du public :

Audrey Bélanger-Boutin

Est également présent (e) :

Annick Bissonnette, directrice

1. PAR CHAQUE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

1.1. Vérification du quorum et ouverture de la séance

Après avoir constaté le quorum, madame Marie-Pier Nadeau, présidente, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'établissement ainsi qu'aux membres du public.

1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Marie-Pier Nadeau fait la lecture de l'ordre du jour de la réunion.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Isabelle Perron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.



1.3. Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement du 20 novembre 2024

Madame Annick Bissonnette revient sur le procès-verbal, mais aucun point n'était à préciser.

1.4. Questions du public

Aucune question du public

2. ÉTUDE DE DOSSIERS

2.1. Prises de décision

2.1.1. Transfert budgétaire

Madame Annick Bissonnette explique que l'an dernier, quatre enseignants avaient fait des projets spéciaux sur la santé et sécurité en lien avec la CNESST pour avoir un budget spécial. Certains d'entre eux ne l'avaient pas dépensé en totalité. Ces sommes avaient été placées dans le fond 2 (fond qui appartient à tous les parents) par les responsables au Centre de Services scolaire, afin de pouvoir les utiliser cette année. Les écoles concernées ont eu un avertissement que, pour les prochaines années, les sommes devront être dépensées en totalité avant le 30 juin sinon elles seraient perdues.

Madame Annick Bissonnette doit avoir l'autorisation des parents membres du conseil d'établissement afin de transférer ce montant vers le fond 1 (fonds de roulement de l'école). De cette façon, la somme pourra être dépensée par les enseignants concernés. Pour l'école de la Nouvelle-Cadie, cette somme représente un montant de 295\$.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Stéphanie Godbout et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que le montant de 295\$ soit transféré du fond 2 vers le fond 1.

2.1.2. Grille-matière 2025-2026

Madame Annick Bissonnette explique que la grille-matière est à approuver par les membres du conseil d'établissement chaque année. Plusieurs éléments qu'elle contient sont déjà conventionnés. Cependant, trois points offrent une marge de manœuvre.

- Les périodes de spécialités au préscolaire

Par cycle de 9 jours, les élèves du préscolaire ont 5 périodes de spécialités qui sont divisées comme suit : 2 périodes d'éducation physique et 3 périodes de musique **OU** 3 périodes d'éducation physique et 2 périodes de musique. Cette année, l'équipe-école a fait le choix d'ajouter une période de spécialité supplémentaire payée à même les fonds de l'école afin que les élèves puissent bénéficier de 3



périodes d'éducation physique **ET** de 3 périodes de musique. Cette décision représente un montant approximatif de 5000\$ pour toute l'année scolaire. La direction a amené l'équipe-école à réfléchir à ce qui était mieux pour les élèves. Pour l'année scolaire 2025-2026, l'équipe-école a la même proposition, soit de maintenir à 6 périodes de spécialité, ce qui inclut une période supplémentaire payée avec les fonds de l'école.

- Spécialité au 1^{er} cycle

Le nombre de cours d'éducation physique est déterminé par le ministère de l'Éducation. Il est de 4 cours par cycle de 9 jours. Selon le nombre de minutes d'enseignement obligatoire, il reste cinq spécialités à placer à l'horaire des élèves. Au premier cycle, il est possible de placer 3 périodes d'anglais et 2 périodes de musique **OU** 3 périodes de musique et 2 périodes d'anglais par cycle. À l'école de la Nouvelle-Cadie, depuis quelques années, il y a 3 périodes d'anglais et 2 périodes de musique. La direction a amené l'équipe-école à réfléchir sur la question en prenant le bien être des élèves en priorité. Plusieurs bons arguments ont été énumérés pour l'une ou l'autre des deux propositions. Les enseignants ont apporté l'argument que, s'ils alternaient chaque année, pendant le cycle complet (1^{re} et 2^e année), les élèves auraient 5 périodes d'anglais et 5 périodes de musique. Après réflexion, leur proposition pour l'année scolaire 2025-2026 est de placer à l'horaire 2 périodes d'anglais et 3 périodes de musique par cycle de 9 jours pour les élèves du premier cycle.

- Anglais intensif

Le fait d'offrir le programme d'anglais intensif dans notre école est également une décision à revoir chaque année. L'équipe-école propose de reconduire l'anglais intensif pour l'année scolaire 2025-2026.

Madame Isabelle Perron dit avoir entendu des discussions au sujet de l'anglais intensif provenant de l'extérieur, où il y a des modèles différents, par exemple de l'anglais le matin et du français et des mathématiques l'après-midi. Elle se demandait pourquoi nous adoptons le modèle 6 mois/6 mois. Madame Annick Bissonnette explique que cette décision est une orientation du Centre de Services scolaire de la Côte-du-Sud. D'autres modèles seront probablement tentés au cours des prochaines années.



spécialité au préscolaire payée par les fonds de l'école; mettre à l'horaire 2 périodes d'anglais et 3 périodes de musique au premier cycle; reconduire le programme d'anglais intensif pour l'année scolaire 2025-2026.

2.1.3. Sorties

Madame Annick Bissonnette informe les parents de la sortie culturelle qui est prévue le 25 février en après-midi. Tous les élèves de l'école iront voir le spectacle *Lumens* aux Arts de la scène à Montmagny.

Il est également envisagé de faire venir des auteurs à l'école au printemps. Le conseil d'établissement sera informé dès que ce sera confirmé.

CE
24-25.19.02.04

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nancy Campbell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver la sortie décrite plus haut.

2.1.4. Ventilation budgétaire

Madame Annick Bissonnette présente aux membres du conseil d'établissement la ventilation budgétaire de l'allocation de base pour l'année scolaire 2025-2026. Elle explique les différents postes budgétaires ainsi que les montants qui sont destinés pour chacun.

CE
24-25.19.02.05

IL EST PROPOSÉ par madame Lucie Dion et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la ventilation budgétaire soit acceptée telle que proposée.

2.2. Consultations

2.2.1. Organisation scolaire

Madame Annick Bissonnette informe les membres du conseil d'établissement que, l'an prochain, l'organisation scolaire sera semblable à celle de cette année, soit 14 classes (2 classes au préscolaire, 7 classes au primaire et 5 classes en adaptation scolaire). Il y aura assurément une ou des classes jumelées selon le nombre d'élèves présents à chaque niveau. L'organisation scolaire exacte sera connue plus tard.

3. INFORMATIONS

3.1. Service de garde

Madame Annick Bissonnette informe les membres du conseil d'établissement de la démarche débutée au sujet d'un partenariat avec un organisme communautaire pour la confection de repas pour les élèves sur l'heure du dîner. C'est un projet très intéressant, mais la direction mentionne qu'il y a un enjeu important au niveau du



personnel. Les intervenants qui sont avec les élèves ne peuvent pas servir les repas en même temps. La recherche d'informations se poursuit dans les semaines à venir.

La direction affirme que le service de garde sera fermé pendant la semaine de relâche. Un sondage a été réalisé et le nombre d'inscriptions est grandement insuffisant.

3.2. Politique d'inscription

Madame Annick Bissonnette explique la nouvelle procédure d'inscription au niveau des élèves hors secteur, soit les élèves ne résidant pas sur le territoire de l'école qu'ils fréquentent. Elle informe que nous avons seulement un élève hors secteur cette année et que cet élève quitte notre école l'an prochain. Cette situation n'est donc pas un enjeu pour l'école de la Nouvelle-Cadie. Elle explique que les élèves qui fréquentent les classes d'adaptation scolaire ne sont pas comptés dans la clientèle des élèves hors secteur, mais comme des transferts administratifs.

Les parents qui inscrivent leur enfant dans une autre école que celle de leur secteur doivent obligatoirement procéder à l'inscription à leur école de secteur. Ensuite, ils doivent remplir un formulaire de demande hors secteur qui se trouve sur le site internet du Centre de Services scolaire de la Côte-du-Sud. La décision finale sera prise par les responsables au Centre de Services scolaire en fonction des places disponibles dans l'école choisie par les parents. Depuis cette année, les enfants qui sont hors secteur dans une école gardent leur étiquette hors secteur jusqu'à la fin de leur parcours scolaire. Ils peuvent être dans l'obligation de retourner à leur école de secteur en tout temps selon le nombre de places disponibles dans l'école choisie.

3.3. Comité de parents

Madame Marielle Bolduc, représentante au comité de parents, a assisté à une rencontre. Elle nous rapporte certains points importants.

- Trois conférences sont prévues, par TEAMS, afin d'informer les parents sur certains sujets préoccupants :
 - 1) Les saines habitudes de vie, le 18 mars 2025;
 - 2) La motivation scolaire (date à venir);
 - 3) L'identité numérique (date à venir).
- En rencontre, ils ont eu des discussions au sujet des locations de gymnases pour les membres de la communauté. Madame Bolduc demande si les locaux de l'école de la Nouvelle-Cadie sont loués occasionnellement pour des activités. Les gymnases sont loués fréquemment pour des activités en lien avec les loisirs (cheerleading, terrain de jeu, etc.) ou à des individus ou des organismes privés (karaté, laser tag, balle, etc.). La direction de l'école a pris la décision de ne pas louer ses locaux pour des fêtes familiales en raison du manque de personnel pour effectuer le ménage par la suite.



- Il y a également eu des discussions au sujet de la pertinence à modifier la date de la déclaration de la clientèle qui est le 30 septembre depuis plusieurs années. Depuis juin 2021, cette date est une journée fériée (journée nationale de la vérité et de la réconciliation des communautés autochtones). Cela occasionne parfois des absences, car les parents partent en petites vacances avec leurs enfants. Une demande officielle a été faite.
- Les membres du comité de parents ont été informés des procédures de l'achat de la bâtisse de l'ancienne caisse de St-Gervais par la Municipalité qui la lèguera ensuite au Centre de Services. Madame Annick Bissonnette confirme que, pour l'instant, les démarches sont très avancées.

4. SUJETS DIVERS

4.1. Fête d'hiver

Madame Annick Bissonnette souligne le travail mémorable des bénévoles lors du festival des neiges qui a eu lieu le 14 février dernier. Le partenariat entre les loisirs et l'école est impressionnant à voir. Pour avoir travaillé dans plusieurs autres milieux, la direction mentionne que c'est exceptionnel de voir une collaboration de cette envergure. L'implication des parents pour les collations a également été remarquable.

Pour l'an prochain, une suggestion a été amenée par les membres du conseil d'établissement. Il serait intéressant de demander les collations par cycle. Par exemple, les parents des élèves du préscolaire sont sollicités pour les collations de la fête de la rentrée, les parents des élèves du premier cycle sont sollicités pour les collations de Noël, etc. Madame Lucie Dion, membre du conseil d'établissement et du comité de la Saint-Valentin, affirme qu'il serait plus facile de garder un registre avec les noms des parents qui ont participé à chaque collation. De cette façon, des parents différents pourraient être sollicités à chaque fête.

4.2. Varia

- **Conférences** : Madame Annick Bissonnette informe les membres du conseil d'établissement qu'elle a fait des démarches auprès du Centre de Services scolaire pour avoir un conférencier probablement au mois d'avril, mais certainement d'ici la fin de l'année. Elle aimerait offrir une conférence sur un sujet qui touche beaucoup de parents depuis quelques années : la gestion des réseaux sociaux et/ou la gestion du temps d'écran. Afin que les parents se sentent concernés et se déplacent pour venir assister à la conférence, madame Marie-Pier Nadeau suggère que les informations pourraient

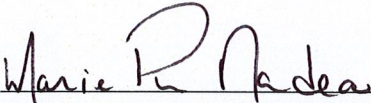


provenir directement des enseignants plutôt que de la secrétaire de l'école,
ce qui rendrait l'offre plus personnalisée.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

CE
24-25.19.02.06

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marielle Bolduc et **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ** que la séance soit
levée à 19 h 37.


Marie-Pier Nadeau, présidente


Annick Bissonnette, directrice